

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

DU MOUVEMENT RELIGIEUX EN ANGLETERRE, OU LES PROGRÈS DU CATHOLICISME ET LE RETOUR DE L'ÉGLISE ANGLICANE À L'UNITÉ.

Par un Catholique.

Tout le monde connaît les prévisions du comte de Maistre sur l'Angleterre. Dans l'opinion du célèbre écrivain, un pays si libre, si intelligent, si bien doué de l'instinct des choses grandes et universelles, ne pouvait rester hostile à l'idée de l'unité religieuse. Ce qui distingue le peuple anglais, comme tout peuple pénétré d'une forte philosophie, c'est le culte du vrai, du réel; or, le génie anglais ne pouvait méditer longtemps sur les plans de la civilisation, sur l'avenir intellectuelle et moral du genre humain, sans reconnaître la nécessité d'un principe religieux unique entre les peuples. Un dogme unique, une Eglise unique, tel sera le rêve de tout philosophe, telle est la croyance de tout chrétien. En même temps, les traditions de discipline et d'hierarchie ecclésiastiques, qui ont survécu en Angleterre aux ravages de la séparation, préparaient ce pays à ouvrir les yeux sur le puissant caractère de l'Eglise romaine.

Être à la fois un et universel est le signe infailible de la vérité. L'Eglise anglicane commence à le comprendre. Au milieu de ses agitations, de ses dissensions, elle sent que la vérité a été affaiblie en elle. Elle a tourné les yeux vers son passé, et est entrée dans la voie de la conversion.

Le retour de l'Eglise anglicane à l'unité catholique s'est d'abord opéré d'une manière partielle, individuelle. Quelques esprits se détachaient un à un et grossissaient obscurément ce noyau de cœurs fidèles dont la constance, à travers trois siècles de persécutions, n'est pas un des moindres prodiges des annales de l'Eglise. Au commencement du règne de Georges III, les catholiques anglais étaient au nombre de soixante mille; en 1821, ils étaient cinq cent mille. Dès l'année 1819 leur cause avait pu être portée et plaidée devant le Parlement; dix années de discussion la firent triompher. En 1829, les catholiques furent libres. Douze ans plus tard, leur nombre dépassait deux millions.

A dater du jour de l'émancipation, l'histoire des progrès du catholicisme en Angleterre prend une face nouvelle. L'action générale et publique prend place à côté de l'action privée. Les conversions se multiplient d'une manière inattendue au spectacle des solennités de l'ancien culte. L'Irlande, à la même époque, entre dans un ère de victoires pacifiques, et en s'affranchissant elle-même, dote sa sœur rivale d'un degré de liberté religieuse que celle-ci ne connaissait point. Le réveil de la nationalité irlandaise éclaire et ranime, au sein de l'Angleterre, des droits foulés aux pieds depuis des siècles.

Ce n'est pas tout. La forteresse anglicane n'avait été encore attaquée que du côté de ses remparts extérieurs. Tout à coup, ses défenseurs mêmes se troublent et se partagent. La controverse avec les docteurs catholiques a réveillé l'étude des monuments de la foi. On s'est approché de la cendre des aïeux, et tout le passé a été rempli d'une tradition majestueuse. Une école plus orthodoxe et presque catholique dans le sens qu'attache à ce mot l'Eglise romaine, se forme dans la première université d'Angleterre. Le puseyisme, en un mot, devient si puissant, qu'on juge nécessaire de le persécuter; mais la persécution de ses docteurs lui donne une première sanction: l'édifice de la prétendue orthodoxie anglicane reçoit une profonde secousse. A l'heure qu'il est, on discute, si la majorité du clergé anglican n'est pas puseyiste; d'autre part, si le puseyisme n'est pas le pur catholicisme, à peine et pour un instant déguisé.

Notre dessin, dans cet article, n'est pas d'analyser tout le livre écrit par un Catholique, mais d'en faire deviner l'intérêt. L'histoire de la résurrection religieuse de l'Angleterre est un tableau qui ne peut encore recevoir les derniers coups de pinceau; mais on aime à en suivre la perquisse, à mesurer que la logique de l'esprit anglais et la libéralité de la Providence permettent d'y ajouter quelques nouveaux traits. L'auteur du livre sur le mouvement religieux de l'Angleterre, s'est préparé par de longues observations, par des voyages, par une multitude d'essais confiés à la presse quotidienne, à traiter convenablement ce noble sujet. Nous osons dire que ses chapitres sur le puseyisme sont aussi complets, aussi exacts et circonspects qu'il est possible de le désirer. Les précédents chapitres sur les luttes d'où est sortie l'émancipation des catholiques, sur la statistique actuelle du catholicisme en Angleterre, sur la part faite aux catholiques anglais dans l'instruction publique, sont un recueil de documents fort instructifs. Nombre de considérations éparpillées dans ces chapitres, s'appliquent utilement à nos propres luttes pour la liberté religieuse. Un autre chapitre raconte, avec les plus intéressants détails, la ruine de ces arts catholiques, due aux travaux du célèbre architecte W.ugin et aux magnifiques aumônes de l'orfèvre de Birmingham, M. Hardman, que le souverain a honoré d'un témoignage authentique de la reconnaissance de l'Eglise. On sait que le Saint-Père lui a fait remettre un superbe crucifix et un bref accordant des indulgences. La mission de tempérance du P. Mathew, décrite dans un autre chapitre, nous présente un poème merveilleux et étrange, qui rapporte la pensée à d'autres détails et s'éloigne à mille lieues de nos mœurs.

Nous pourrions faire du livre d'un Catholique cet éloge, qu'il est complet pour nous initier au mouvement proprement religieux de l'Angleterre. S'il s'agissait d'y ajouter quelque chose, on demanderait à l'auteur d'y joindre certaines notes sur le mouvement intellectuel et politique au sein de la nation anglaise, autant que ce mouvement favorise ou combat le catholicisme. L'ouvrage, il est vrai, courrait par-là le risque de perdre son caractère simple, spécial, et peut-être sa parfaite exactitude. D'ailleurs la Préface, l'Introduction et un chapitre préliminaire, consacrés à des notions générales sur l'état de l'Angleterre, permettent de saisir le contraste entre les progrès de la foi catholique et la stérilité morale, l'anarchie relativement aux points de la foi et une sorte de barbarie civile, où l'un des peuples les plus intelligents, où la nation la plus riche de la terre a été entraînée par l'hérésie.

L'auteur n'est peut-être exprimé avec trop de franchise, en constatant cette civilisation qui se par le protestantisme; non, que nous songions à lui en faire un reproche, mais nous ne pouvons nous empêcher de lui pardonner difficilement. Il est vrai que les catholiques de la France se sont empressés, dès l'apparition de

ce livre, de le signaler comme une œuvre importante et des plus opportunes. L'Espagne fidèle l'a salué comme un travail précieux dans l'histoire de l'Eglise contemporaine; son organe, el Catholico, a cru pouvoir dire sans témérité que sa lecture contribuerait puissamment à activer le travail religieux qui tend au rapprochement des catholiques romains et des anglicans. Nous savons de bonne source que l'ouvrage a été lu avec satisfaction par les puseyistes. Plusieurs d'entre eux ont senti se ranimer leurs espérances en parcourant des pages qui témoignent du vif intérêt qu'inspire à la France la situation de l'anglicanisme. Les enfants de cette Eglise ont appris avec joie que la France s'occupait à leurs prières pour demander à Dieu de hâter l'accomplissement de ses desseins.

D'aussi flatteurs témoignages, venus du Nord et du Midi, sont à notre avis plus que suffisants pour dédommager l'auteur du Mouvement religieux des dédains de certains critiques qui voient d'un œil jaloux s'accomplir en Angleterre des événements dont ils ont à redouter les conséquences. Dès que les puseyistes accueillent favorablement le livre d'un Catholique, il était certain que les protestants devaient le repousser avec dépit. Voici un de leurs organes, le Semeur, qui vient confirmer ces prévisions. Cette feuille, dont la critique se distingue ordinairement par beaucoup d'impartialité, et qui professe des principes d'un libéralisme plus éclairé, que ses co-religionnaires, n'a pu cependant conserver son calme ordinaire en rendant compte de cet ouvrage. Le Semeur, qui avait dénoncé autrefois la direction prise par les puseyistes comme un plan qui menaçait la réforme, ne s'attendait pas à voir cette terrible prophétie marcher si rapidement à sa réalisation. Aujourd'hui que l'anglicanisme s'est mis en bonne voie pour faire justice des principes anarchiques du protestantisme, ce journal se ravise; il se pose de nouveau la question: Quel sera le résultat de cette crise? Mais sa réponse de ce jour ressemble peu à la première, car il ajoute: "Il serait difficile de le dire; les plus ardents puseyistes en sont eux-mêmes aux tâtonnements."

Le Semeur, que nous avons l'habitude d'entendre raisonner, s'empêche en présence du magnifique tableau des progrès du catholicisme en Angleterre, que nous a donné l'auteur; il laisse échapper son dépit en ces termes:

"Les ressources de propagande du catholicisme ne sort ni dans la morale, ni dans la science: vouloir le servir de préférence par ces moyens, ce n'est pas le comprendre, c'est aller à rebours de son esprit. Le catholicisme s'adresse bien moins à la conscience et à l'intelligence qu'à certains instincts de notre nature... Cette faute du catholicisme est précisément ce qui fait sa force: on se sent à l'aise avec une religion qui emprunte à l'homme autant au moins qu'elle lui donne... Si jamais le catholicisme se relève en Angleterre, ce sera par le développement de ces mêmes tendances auxquelles il a dû, de siècle en siècle, ses progrès et sa fusse gloire."

L'évangélique des protestants du Semeur perce dans chaque mot de leur critique, qui ne brille certes pas par la franchise. Ainsi l'auteur du Mouvement religieux a invoqué le témoignage d'écrivains anglicans de tous les ordres pour prouver la déchéance morale et sociale de l'Angleterre depuis qu'elle a secoué le joug de l'autorité spirituelle. Parmi eux se trouve un romancier célèbre; c'est assez pour que le Semeur ne tienne aucun compte des citations empruntées à des ecclésiastiques et des évêques anglicans. Cette feuille prétend que le témoignage d'un romancier suffit à l'auteur pour affirmer que la réformation a plongé la société dans l'état qu'il déplore. Notre catholique a eu la témérité d'avancer que la formule négative du protestantisme n'est rien moins qu'un obstacle à tout développement social. Là-dessus le Semeur s'indigne et crie bien haut que le protestantisme procède autant par affirmations que par négations, et que, bien loin de nier le devoir, il l'a établi sur la base solide de la révélation. Laisant de côté les préventions que la feuille protestante reproche à l'auteur, il nous sera permis de remarquer en passant que les affirmations du protestantisme nous paraissent au moins curieuses, lorsque c'est sur le jugement privé, c'est-à-dire le principe négatif le plus absolu et le plus funeste, que reposent ces affirmations.

Dans sa naïve ironie, le Semeur reproche à un catholique de rendre le protestantisme responsable des maux et des vices qu'il constate en Angleterre. Il n'en est cependant rien; car l'auteur s'est borné à lui demander compte de l'excès de vices et de maux qu'on ne rencontre pas dans les pays qui ont repoussé le protestantisme. Ainsi pensons-nous que l'on pourrait, sans vanter la pureté des mœurs sous François Ier, lui opposer avec avantage, pour la France, le tableau de la moralité anglaise qu'esquissait Latimer, quand il écrivait sous Henri VIII: "La débauche se pratique en Angleterre d'une manière inconnue d'une chose de bon ton, d'une de ces bagatelles que personne ne songe à réformer."

On excusera facilement les protestants du Semeur quand ils nient que l'Eglise romaine ait fait de nombreux prosélytes dans l'île arrosé du sang de saint Thomas. Ces messieurs, ne fréquentant pas nos églises, n'ont pas eu les moyens de s'assurer que, sur tous les points de l'Angleterre, elles sont encombrées de fidèles, et qu'elles suffisent à peine à leur nombre tous les jours croissant. Pour notre part, nous excusons le Semeur d'autant plus volontiers, qu'il fait à l'auteur la concession de reconnaître qu'à défaut de prosélytes, l'Eglise romaine bâtit des cathédrales, des églises, des couvents, des séminaires, des monastères. La feuille protestante aurait cependant bien dû nous dire qui paie les dépenses énormes de toutes ces constructions, si l'Eglise romaine n'a pas en Angleterre des enfants fidèles pour y subvenir. Est-ce que par hasard toutes ces dépenses figureraient au budget du gouvernement pontifical?

Nous pourrions poursuivre plus loin le Semeur et montrer, en relevant ainsi chacune de ces assertions, que la passion de sectaire a dominé dans toute sa critique l'impartialité de l'historien; mais notre travail doit se borner aux limites de cet article.

Personne ne s'étonnera que les protestants du continent ne cherchent pendant longtemps encore à nier l'importance des événements qui se passent en Angleterre, et que dans l'effroi avec lequel ils en contemplant le résultat, ils ne s'efforcent de représenter Rome sous un jour odieux, afin d'éloigner d'elle les hommes à qui elle tend les bras. Dans ce but, le Semeur s'écrie: "Le puseyisme veut l'unité et non la soumission, tant dis qu'au sein de l'Eglise romaine, ce n'est que par la soumission qu'on arrive à l'unité... Après avoir été salué par Rome avec transport, le puseyisme ne tardera pas à lui inspirer plus de craintes qu'il ne lui avait d'abord inspiré d'espérances... Rome fera voir aux puseyistes qu'elle n'accepte pas d'alliés: Reine, elle veut que des sujets."

Ces déclamations viendront, avec tant d'autres, échouer contre la persévérance et la bonne foi des amis sincères de l'unité catholique.

Appelé à rendre compte de ce livre au moment où il est attaqué par la presse protestante, nous n'avons pas cru pouvoir passer sous silence la critique du *Semeur*. Les attaques des protestants seront un titre de plus à la recommandation de tous les hommes impartiaux. Ils trouveront dans l'ouvrage sur le *Mouvement religieux en Angleterre* une collection de renseignements précieux, entremêlés de récits attachants. Nui ne saurait fermer l'oreille au retentissement des coups que la Providence frappe de nos jours sur l'illustre édifice de la société anglaise.

CH. DE M.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

M. le curé de Québec a annoncé dimanche au prône que le montant de la quête, faite la semaine dernière par lui et MM. les vicaires chez les citoyens de cette ville, riches et pauvres, s'éleva à £175 environ. Cette quête a été faite pour aider à supporter les écoles soutenues par le curé de Québec et la société d'Education de cette ville, c'est à dire les écoles des Frères et d'autres écoles. C'est pour aider à donner l'éducation à plus de 800 enfants. Les quêtes faites le dimanche à l'église sont maintenant destinées à la même œuvre. Honneur donc aux habitants de Québec qui comprennent la grande œuvre de l'éducation, dont a parlé le curé de Québec de manière à produire des convictions dans tous les cœurs religieux et Canadiens.

Journal de Québec.

FRANCE.

Dans un certain nombre de collèges de l'Université, on a pris l'habitude fort inconvenante de faire servir à la distribution des prix les lieux consacrés, par leur destination du moins, à Dieu et à la prière. C'est ainsi que les choses se passaient au collège communal de Sens; Mgr. l'archevêque s'étant élevé contre cette inconvenance, l'autorité municipale a résisté, dit le *National*, et, sur son refus positif de se prêter aux exigences de Jolly, celui-ci, par un acte d'intolérance inqualifiable, vient de décider que les cérémonies du culte ne seraient plus célébrées dans cette chapelle.

C'est à la distribution des prix même que M. le maire de Sens, dans un discours sur la prospérité de cet établissement, a signalé cet incident, que nous rapporte l'*Union d'Auxerre*. On assure même, ajoute ce dernier journal, que le jeune aumônier du collège, généralement aimé dans cet établissement, vient de lui être enlevé et ne sera pas remplacé.

ESPAGNE.

L'importance du décret par lequel le gouvernement espagnol restitue au clergé ses biens encore invendus, nous engage à reproduire l'exposé des motifs de ce décret.

EXPOSÉ DES MOTIFS DU DÉCRET ORDONNANT LA SUSPENSION DE LA VENTE DES BIENS NATIONAUX.

A Sa Majesté la Reine.

Madame,

Les nombreuses et urgentes obligations qui pèsent sur le ministère des finances, la ferme volonté exprimée par Votre Majesté, que ces obligations soient remplies, la nécessité de démontrer par des faits à la nation que le moment est arrivé d'établir l'ordre dans l'administration, et de tirer le meilleur parti possible des ressources qu'elle possède, m'ont imposé l'obligation de réfléchir profondément sur les moyens à proposer à Votre Majesté pour l'accomplissement de ses ordres souverains et de ses augustes vœux.

Il est facile, Madame, de régler les finances d'un pays quand elles sont dans leur état normal et quand on peut tranquillement imaginer et choisir les moyens qui peuvent être mis en pratique avec le plus de facilité et de convenance, mais, lorsqu'il existe une nécessité péremptoire de se procurer des ressources pour subvenir aux besoins les plus urgents du gouvernement et de l'administration, alors les difficultés s'accroissent, les meilleures idées sont sans effet, et les résultats des améliorations les mieux combinées sont retardés, sinon détruits, car dans le même moment où l'on pense à l'avenir, il faut, à chaque instant, s'occuper des besoins du moment et de la nécessité de ne songer qu'à la conservation de l'Etat.

Dans cet état de chose, votre ministre des finances se voit obligé, à tout instant, de porter sa sollicitude sur les graves occupations qui l'assiègent, et, entre autres, à l'une d'elles à laquelle, comme Espagnol et comme ministre de Votre Majesté, il est obligé de donner une préférence marquée, car c'est d'elle que dépend en grande partie la conservation, pour la religion de nos frères, de toute la considération et le respect que le sentiment réclame, c'est à dire l'existence assurée et honorable des ministres du culte. En établissant les moyens actuels par lesquels on a voulu obtenir ce résultat, il était facile de prévoir les difficultés insurmontables qui s'opposeraient à l'exécution d'une semblable loi; mais l'expérience est venue démontrer que les difficultés étaient plus grandes encore qu'on ne l'avait prévu.

C'est ainsi que, quelque zèle qu'aient déployé les ministres de Votre Majesté jusqu'à ce jour, l'impôt connu sous le nom de contribution du culte et du clergé, a été infructueux dans quelques localités; dans quelques autres, son recouvrement a éprouvé de la résistance, et dans le plus grand nombre, les plaintes sont venues augmenter les embarras du trésor public et affliger le cœur de Votre Majesté.

Il est temps de chercher un remède à ce malaise, et comme un des moyens les plus convenables est sans contredit de rendre immédiatement les biens qui étaient la propriété de ce même clergé et qui n'ont pas encore été aliénés, au soutien du culte et de ses ministres, la suspension de leur vente est indispensable, jusqu'à ce que l'on puisse avec plus de maturité et de réflexion trouver le moyen de concilier tous les intérêts.

Deux difficultés, dont le soussigné ne se dissimule pas la gravité, pourraient s'opposer à l'exécution de cette pensée: la crainte de faire naître le moindre doute dans l'esprit des possesseurs des biens que la nation a aliénés, et celle de porter tort aux créanciers de l'Etat, en diminuant le fonds destiné à éteindre leurs créances. Mais le gouvernement de Votre Majesté est fermement décidé à respecter et à faire respecter par tous, comme étant en tout point inviolables, les propriétés acquises, provenant des biens du clergé régulier et séculier qui ont été aliénés dans ces dernières années, conformément aux lois promulguées à cette même époque.

La stabilité est le premier bien du peuple, et quoiqu'il nous en coûte de le dire, nous qui avons été témoins de tristes et déplorable événements, les réactions n'ont jamais produit aucun bien pour la nation. On peut tout corriger et améliorer en suivant la marche lente du temps, en conservant l'ordre et l'administration impartiale de la justice, et sans ébranler la société ni léser les intérêts nouvellement créés. Il ne doit non plus résulter aucun préjudice, pour les créanciers de l'Etat, de la suspension de la vente des biens du clergé séculier, car, bien que leur hypothèque ne soit pas annulée par cette mesure, c'est une vérité déjà démontrée, que les hypothèques spéciales n'assurent pas le paiement des créances sur l'Etat, et que leur véritable sécurité n'existe que dans une bonne administration publique, d'où découlent les produits nécessaires pour faire face à tous les besoins et à toutes les obligations du gouvernement. Notre nation présente un exemple mémorable de cette vérité, puisque la meilleure et la plus grande hypothèque que put jamais donner aucun pays, a été insuffisante pour relever le crédit de l'Etat de la prostration et de l'abaissement où il se trouvait réduit par des causes diverses.

En proposant cette mesure à Votre Majesté, votre ministre, Madame, a aussi en vue d'autres considérations qui, dans les circonstances où se trouve la nation, sont d'une très grande gravité. La mesure que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté contribuera peut-être à dissiper des préventions sans fondement, que rien ne peut justifier, à éclaircir et à séparer des questions qui ne peuvent avoir entre elles aucune connexion, et enfin à rapprocher le moment où l'Eglise espagnole reviendra à l'état normal de ses relations naturelles, sans préjudice des droits de Votre Majesté et du privilège de la Couronne.

Mais cependant, Madame, à la suspension de la vente des biens du clergé séculier, un sentiment de piété et de justice réclame les mêmes mesures pour les biens des communautés religieuses qui restent encore à vendre, au moins tant qu'on ne paiera pas religieusement leurs pensions. Le gouvernement n'a pu les payer jusqu'ici, comme il le devait, et la charité publique a essayé de subvenir par elle-même à une nécessité si urgente et à une dette si sacrée, soit en formant des associations pour provoquer la générosité des populations, soit en se servant de tous autres moyens, tous justes et légitimes à la vérité, mais qui, néanmoins, renfermaient en eux un certain blâme pour le gouvernement, et comme une accusation constante contre ses mesures et ses décrets.

D'après tout ce qui précède, le soussigné, d'accord avec votre conseil des ministres, a l'honneur de soumettre à Votre Majesté le décret susdit.

Madrid, 15 juillet 1844. Signé: ALEXANDRE MON.  
—La *Gazette de Madrid* du 13 août publie le décret, depuis longtemps attendu, sur la suspension de la vente des biens nationaux. Ce décret est précédé d'un exposé des motifs qui a pour but d'expliquer que le Ministère tout en suspendant l'aliénation des biens encore invendus, garantit la validité des achats déjà faits. Cette disposition était facile à prévoir.

La mesure à laquelle M. Alexandre Mon. vient d'attacher son nom est une nouvelle preuve du désir du ministère espagnol d'entrer en fin dans une voie franchement conciliatrice et gouvernementale. Nous avons si souvent exposé les conséquences politiques de la suspension de la vente des biens du clergé, qu'il nous suffit aujourd'hui de reproduire le décret et d'y applaudir.

Voici le texte de ce décret:

Art. 1er. La vente des biens du clergé séculier et des communautés religieuses est suspendue jusqu'à ce que le Gouvernement, d'accord avec les Cortès, détermine ce qu'il conviendra de faire.

Art. 2. Les produits en revenus des dits biens seront appliqués intégralement à l'entretien du clergé séculier et des communautés religieuses.

Art. 3. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret dans toutes ses parties.

Donné à Barcelone, le 26 juillet 1844.—(Signé de la main de la Reine.)  
Le ministre des finances, Alexandre Mon.  
SUISSE.

Zurich, 17 août.—La diète ayant décidé, dans sa séance du 8 courant, que la pétition des sept Etats catholiques: Lucerne, Uri, Schwytz, Zug, Fribourg et Valais, ayant pour objet le rétablissement des convents d'Argovie, serait repoussée par l'ordre du jour, les sept Etats ont protesté contre ce vote. Cette protestation est ainsi conçue: "Nous ne pouvons reconnaître à une majorité de douze Etats le droit d'autoriser le canton d'Argovie à supprimer des convents dont l'existence est garantie par le pacte fédéral."

"En conséquence, nous laissons à la majorité la responsabilité du vote qu'elle a émis.

"Nous nous engageons en outre solennellement à employer tous les moyens en notre pouvoir pour amener une solution constitutionnelle de cette question."

"Nous rendrons compte à nos commettants du vote émis, et nous leur en

servons tous leurs droits dans cette question.

« En agissant ainsi, nous remplirons le devoir sacré que nous impose la religion catholique, attendu que le Pape et les évêques ont déclaré la suppression des convents attentatoire aux droits de l'Eglise catholique. »

— Dans sa vingt-septième séance (19 août), la Diète, occupée de la proposition faite par le canton d'Argovie, d'expulser les Jésuites de toute la Suisse, par l'autorité fédérale. Le député d'Argovie, Keller, auteur de la proposition, l'a développée et soutenue de la part de son canton. Son principal argument consistait à établir, à sa façon, que l'Eglise catholique tout entière est gouvernée, dominée, tyrannisée par les Jésuites, d'où il faudrait conclure qu'il serait nécessaire de bannir l'Eglise catholique elle-même de la Suisse et de tous les autres pays; c'est ce qu'il serait plus facile de propager que d'effectuer.

Les députés des douze cantons qui ont voté le maintien de la résolution du 31 août 1843, viennent de se réunir en une conférence dont le but était la rédaction d'une contre-protestation à dicter au protocole de la Diète, en réponse à la protestation des sept cantons catholiques. Deux projets rédigés par les chefs des députations de Zurich et de Berne, ont été successivement rejetés, le dernier parce qu'il paraissait trop menaçant. On a cru y voir l'étincelle prête à mettre le feu aux poudres, et le parti, malgré sa fureur intérieure, est trop sage pour donner le signal d'une collision dont l'issue serait au moins fort problématique, s'il en faut croire les enseignements de l'histoire.

— Le P. Alexandre, supérieur des Légoriens, se propose de fonder en Pensylvanie, pour les catholiques d'Allemagne et de Suisse, une colonie qui portera le nom de Sainte-Marie, et aura pour base les principes de l'Eglise. La *Gazette ecclésiastique de Lucerne* en expose les statuts et appelle surtout l'attention du clergé catholique. Un certain M. Benziger est chargé de l'achat du terrain.

#### POLOGNE.

*Situation religieuse de la Pologne.* — La persécution continue en Pologne contre les catholiques. L'empereur de Russie, évidemment convaincu que le catholicisme est le plus ferme appui de la nationalité polonaise, veut forcer la Pologne à l'apostasie, afin de pouvoir la compter avec assurance parmi les provinces de son empire. Pour atteindre ce but, tous les moyens lui sont bons; cependant on dirait qu'il a une sorte de préférence pour les plus perfides et les plus lâches.

Voici les renseignements qui nous sont transmis de WILNA :

« Notre situation est à la fois triste et consolante; triste, car la persécution sévit toujours, égale aux anciennes par la cruauté, mais les dépassant de beaucoup par l'astuce; consolante, car cette persécution ranime la foi et le courage dans le cœur des persécutés. « Le bon peuple accourt de trente et de soixante lieues à Wilna, femmes et vieillards, pour recevoir le sacrement de confirmation; car, dit-il, ceux qui ne seront pas confirmés tomberont dans l'apostasie. Souvent, pendant presque toute la journée, l'on voit Mgr. Cywinski, évêque administrateur, pieux et vénérable vieillard, s'acquiescer de ce devoir; et les forces venant à lui manquer, il se fait porter à l'église dans un fauteuil, et tout bas, de sa voix exténuée, il prononce la formule en imposant les mains. Plus on ravit d'églises au culte catholique, et plus celles qu'on lui laisse se remplissent. « On se presse autour de la chaire de la vérité. Quelquefois les larmes de l'auditoire gagnent le prédicateur, et les sanglots finissent par lui fermer la bouche; plus souvent, peuple et prédicateur commencent et finissent par là. » Ce n'est pas que le mâle courage manque ici au successeur des apôtres; oh! non. Plus d'une fois le prédicateur, en descendant de la chaire, disparaît, et Dieu seul et quelques satellites du tyran savent ce qu'il devient; et cependant ils se succèdent et se remplacent sans discontinuer. Le peuple aime les religieux, les Dominicains surtout; le gouvernement les a condamnés au silence; alors le clergé séculier a pris à cœur de montrer le même dévouement et le même courage.

« Les religieuses cloîtrées ne reçoivent déjà plus, depuis plusieurs années, la pension viagère qui leur avait été promise pour leurs biens confisqués; elles ne quittent pourtant pas leurs maisons et meurent ainsi d'une longue inanition.

« Les sœurs de charité ont été chassées et les malades jetés dehors avec une brutalité inqualifiable. Dans la ville de Kowno, l'aumônier de l'hospice a été obligé d'administrer dans la rue les derniers sacrements à un moribond.

« L'extrême Lithuanie, qu'on nomme Russie-Blanche, assiste au même spectacle. Nous citerons deux faits qui prouveront et le dévouement des victimes et l'imminent danger de la destruction de la religion catholique, vu les moyens dont le gouvernement ne rougit point de se servir.

« Il y a six ans, lorsque les missionnaires schismatiques, payés à raison de 100 fr. par âme catholique pervertie, travaillaient avec les procureurs et les cosaques à séduire les grecs-unis, un propriétaire, M. Mirski, réunit ses fermiers et les engagea à persévérer dans la foi. On le déporta immédiatement sur les confins de la Sibirie, où il passa cinq années, et ses biens furent séquestrés. Mais tous les moyens, et le principal, la bastonnade répétée, la prison, etc... n'ayant pu ébranler la foi de ce peuple qui en appelait toujours à l'exemple de son seigneur, le Gouvernement prit le parti de faire revenir M. Mirski et lui promit de lui rendre ses biens, en lui imposant la condition de déclarer à ses fermiers qu'il ne leur défendait pas d'abandonner la foi catholique. M. Mirski parut devant la population, le visage inondé

de larmes; sans proférer une parole, il leva les mains et les yeux au ciel. Le peuple comprit toute l'éloquence de ce discours, et une fois encore il jura de ne jamais abandonner sa religion; et il est vrai, à la lettre, que les bourreaux se sont lassés de tourmenter ces pauvres paysans sans pouvoir rien obtenir.

Mais, hélas! malgré cette poésie du martyre, notre religion court le danger d'une ruine totale, comme nous le disions tout à l'heure; voici un second fait qui justifiera cette assertion :

« Le village Du Jakowicz, dans le gouvernement de Mohilew, comptant cent catholiques latins, se mit en devoir, sous le règne d'Alexandre, de rebâtir son église. Les nouvelles mesures ordonnées par l'empereur actuel, obligèrent de suspendre les travaux. Il y a quelques années, lorsqu'il traversait cette contrée, tout le village se présenta devant lui en le suppliant à genoux de leur permettre d'achever leur église. Nicolas le permit et tandis que partout aux alentours on démolissait, on fermait, on vouait au culte schismatique les églises existantes, celle de Dudakowicz fut achevée et affectée au culte catholique et érigée en paroisse. Cependant, en 1843, une commission nommée par le Gouvernement procéda à la fermeture de cette église et à la suppression de la paroisse. M. l'abbé Wajdak, doyen, député par le consistoire arriva pour retirer le Saint-Sacrement et emporter les vases sacrés. Pendant la sainte messe régnait un silence sépulcral, mais quand, l'office achevé, il remit les clés à l'employé désigné, le peuple les reprit de vive force, et armé de piques et de haches, se barricada dans le cimetière attenant à l'église. On fit venir des troupes, et pour ne pas verser de sang, on fit mieux, on bloqua le peuple et on les faisait mourir de faim. Les plus faibles rentrèrent dans leurs foyers, mais il y en eut qui sont restés jusqu'à cinq jours, et quelques-uns, se défiant d'eux-mêmes, se firent attacher par leurs camarades aux croix du cimetière. A la fin on prit ces moribonds et on les jeta dans les prisons de Mohilew. Une commission instruisit le procès, et pendant les deux mois qu'il dura, les soldats prirent aux paysans tout ce qu'on pouvait leur prendre. Ceux-ci demandèrent non plus justice, mais miséricorde aux autorités, lesquelles s'y prêtèrent de la meilleure grâce du monde, en exigeant seulement qu'ils fissent une demande par écrit, et comme ils ne savaient ni lire ni écrire, on se contentait d'une croix apposée au bas d'une pétition qui contenait une déclaration de la foi schismatique. Le pape les appelle à la confirmation, les signataires protestent qu'ils sont catholiques, qu'ils ont bien demandé du pain au Gouvernement quand ses soldats ont pris leur leur, mais qu'ils n'ont entendu ni n'entendent abjurer leur foi. On les jeta de nouveau en prison pour ne pas vouloir approcher des sacrements. La commune est aujourd'hui déclarée grecque, malheur au prêtre catholique qui voudrait administrer un sacrement quelconque à un fidèle d'une telle paroisse. Aussi le peuple baptise, marie et enterre lui-même. Je pourrais prolonger mon récit, mais à quoi bon?... Le dix-neuvième siècle, siècle de lumières, de la fraternité, des chemins de fer et de la vapeur, peut-il s'inquiéter d'une nation qui souffre pour sa foi? »

#### RUSSIE.

— Le Gouvernement vient de se faire adresser, par le consistoire des provinces protestantes de la Baltique, un rapport portant plainte que beaucoup de personnes de sa confession, allant s'établir dans l'intérieur de la Russie, n'y trouvent aucun exercice de leur culte, et, par suite de l'ignorance de leur foi, participent aux sacrements de l'Eglise russe ou de l'Eglise catholique, et se séparant ainsi pour toujours de leur mère-Eglise. Sur cette représentation, il est intervenu une disposition en vertu de laquelle tout passeport donné à un individu partant pour les provinces russes, devra contenir l'indication de la confession à laquelle il appartient. On comprend que cette disposition n'a d'application réelle qu'au ministère catholique, auquel on interdit ainsi la réconciliation d'hérétiques qui pouvaient la réclamer, et auxquels on enlève tout prétexte éventuel d'ignorance: car, quant à l'Eglise orthodoxe, toute conquête de cette espèce lui est non seulement permise, mais recommandée, et le synode a bien assez fait connaître ses intentions à cet égard, en faisant répandre avec profusion, dans les provinces protestantes de la Baltique, la traduction allemande de son catéchisme, imprimé dans cette langue par ordre suprême.

On continue de poursuivre, sous prétexte de vagabondage, les étrangers qui voyagent à l'intérieur. Tout récemment, le D. Suttmeier, savant hannovrien, a été, sous ce prétexte, expulsé de l'empire avec défense d'y rentrer.

#### PRUSSE.

— On lit dans le *Mercure de Westphalie*: « Plusieurs nonnes de l'Ordre des Sœurs de la Charité sont arrivées à Berlin, il y a quelques jours, après avoir été conduites, par ordre du gouvernement russe, par des cosaques jusqu'aux frontières de Russie, après la suppression de leur couvent à Wilna. Ces nonnes, qui sont de jeunes femmes instruites et issues de bonnes familles, retournent à leur principal couvent en France. Elles se plaignent vivement de la manière dont les cosaques les ont traitées. »

#### SILÉSIE.

— On ne rencontre plus aucun homme ivre en Silésie, dit la *Gazette de Cologne*. La société de tempérance fait des merveilles, et l'opinion publique, il faut le dire, lui prête son appui. C'est maintenant une honte que de se montrer pris de vin.

#### SYRIE.

— Nous avons reçu aujourd'hui notre correspondance particulière de Con-

tantinople; elle nous apporte sur les troubles de Mossoul des détails très précis et dont nous pouvons garantir la rigoureuse exactitude. On verra que l'affaire n'est pas aussi anecdotique que le disait le *Journal des Débats*.

Voici la lettre de notre correspondant :

Au moment où la mission dominicaine de Mossoul, fidèle du concours intelligent de M. Botta, consul de France, après avoir déjoué les plans de la propagande protestante, sa rivale, semblait jouir en paix du triomphe, elle a soudainement été exposée à un autre genre d'épreuves et d'alarmes. Le fanatisme musulman s'est réveillé dans la ville à l'occasion d'une bâtisse commencée par les Pères. Partout, en Turquie, et principalement en ce pays reculé et encore barbare, la population musulmane, qui connaît le génie entreprenant et envahisseur des Francs, s'oppose à ce qu'on leur accorde le droit de propriété. La moindre maison qu'ils élèvent devient aussitôt, au dire de la foule, une forteresse qui leur servira un jour à s'emparer de la contrée, tant on est généralement persuadé que l'Occident doit avoir la domination de l'Orient. Telle était la ridicule accusation qui a amené une partie du peuple contre l'Hospice des Révérends Pères. On croit que les Jacobites, jaloux des progrès journaliers que fait parmi eux le catholicisme, n'ont pas été étrangers à cette intrigue qui devenait dans leurs mains un moyen de vengeance.

Le 30 juin donc, une troupe de musulmans armés de sabres et de bâtons est venue à l'improviste attaquer les paisibles hôtes du couvent. Le P. Valerga, missionnaire élève de la Propagande romaine, que distingue la connaissance solide de plusieurs langues orientales, a été blessé grièvement. Les Pères dominicains, battus et insultés, ont pu néanmoins échapper à ces funestes, capables de se porter aux derniers excès. D'autres s'occupaient pendant ce temps à démolir la nouvelle maison, dont ils ne laissèrent pas pierre sur pierre. Pénétrant ensuite dans les autres parties de l'habitation, ils jetèrent les meubles par les fenêtres et les brûlèrent.

Le consul de France, averti de ces désordres, se présente avec les insignes de sa dignité aux yeux de cette populace qui, loin de les respecter, l'accable d'une grêle de pierres et le force à chercher un asile dans une maison voisine. Cependant Chérif-Pacha, gouverneur de la ville, dès qu'il eut connaissance de cette émeute, sortit et vint protéger le couvent. Il eut beaucoup de peine à dissiper le rassemblement, qui se grossissait toujours d'une foule d'hommes et de femmes accourus aussi pour prendre part à cette guerre sacrée contre les chrétiens. Durant plusieurs jours la garnison resta sous les armes pour empêcher un massacre général, dont le bruit sinistre circulait dans la ville, et sans cette répression énergique, nous aurions à déplorer des événements plus fâcheux.

Dès que ces nouvelles sont parvenues à l'ambassade française, une note énergique a été présentée au Reis-Effendi, et les réparations exigées ont été accordées sur-le-champ. Entre autres le chef de la religion, le *mufli*, et le premier juge, *quâni*, accusés d'avoir excité secrètement les passions populaires, sont appelés à Constantinople pour y subir la peine qu'ils méritent. Cette mesure, que le gouvernement n'aurait osé prendre il y a quelques années, intimidera le peuple et réhaussera à ses yeux l'autorité religieuse des Francs, gravement compromise dans cette sédition.

Malheureusement le bruit vient de se répandre que le Reis-Effendi, par un changement subit dont la cause secrète, sans doute étrangère au gouvernement turc, sera connue plus tard, revient sur sa parole et refuse une partie des réparations promises. L'ambassade insiste; et si la Porte, secrètement appuyée par quelque autre puissance, s'entêtait dans ce déni de justice, il pourrait en résulter des complications sérieuses.

M. le comte de Sartiges, présent à Mossoul avec M. Vidal, son secrétaire, pendant ces événements, a couru les mêmes dangers que le consul, M. Botta. Les gens du peuple, dit-on, auraient porté la main sur lui et déchiré ses habits. Depuis il a continué sa route, et il doit être actuellement en Perse, dans l'Azerbidjan, pour y dresser une enquête des insultes et des torts que nos missionnaires et tous les catholiques en général ont eu à souffrir de la part de MM. les missionnaires protestants, protégés et appuyés par le représentant russe, M. de Médem.

Le patriarche arménien de Constantinople, qu'avaient déposé les banquiers de sa nation, a été remplacé par l'archevêque de Syrie. On ne sait encore quelle conduite il tiendra dans les conjonctures présentes. Sa position est délicate. La suprématie spirituelle de la Russie le menace d'un côté; de l'autre le protestantisme américain sape les fondemens de son église, et le catholicisme se présente entre les deux ennemis, ouvrant les bras de la réconciliation à ces enfans égarés qui ont perdu avec son unité leur force et leur gloire nationales. Ici comme ailleurs la préoccupation des intérêts matériels absorbe beaucoup d'esprits et les détourne des pensées sérieuses. Néanmoins un travail religieux remue vaguement les masses; les conversions partielles se multiplient, et les Juifs même suivent le mouvement qui ébranle le schisme et l'hérésie.

On dirait en ce moment que Constantinople songe à avoir son cinquième concile œcuménique. Sept patriarches se trouvent réunis dans ses murs. Outre l'archevêque des Latins, qui a le titre de vicaire apostolique et patriarche de Constantinople, les catholiques ont encore le patriarche des Chaldéens, venu de Mossoul dernièrement; le patriarche catholique arménien, chargé près de la Porte des intérêts politiques et civils de la nation, puis le patriarche des Grecs melkites et catholiques de la Syrie, réunissant aujourd'hui sous sa juridiction les trois patriarchats d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie. Les Arméniens schismatiques installent celui qu'ils viennent d'élire.

Les Jacobites ont envoyé de Merdin le vieillard qu'ils décorent aussi du nom de patriarche d'Antioche, afin d'arrêter par leurs intrigues les progrès de la foi qui arrache chaque année des tombeaux à leur Église décrépite et vermouluë. Ils veulent aussi ravir aux Syriens leurs confrères devenus catholiques, les Égypciens de la Mésopotamie et de la Syrie, qu'un firman du Grand-Seigneur leur avait concédés en 1823. Il est fâcheux que ces chicaneurs parviennent à appuyer du crédit de l'ambassade anglaise. La politique de la Grande-Bretagne jouerait ainsi le triste rôle de s'opposer sous-main, et en gardant les dehors de l'innocence politique, à une influence religieuse qu'elle ne peut contrebalancer, malgré tous les sacrifices de sa propagande biblique.

Le septième patriarche est celui des Grecs, qui a tout simplement l'humilité de s'appeler *archevêque de Constantinople et patriarche œcuménique de la nouvelle Rome*. A mesure que le Bas-Empire baissait, ses empereurs et ses grands accumulaient sur eux les titres honorifiques. La grandeur de ces mots sonores fut bientôt la seule qui leur restât. Il en est de même pour tout l'Égypcie depuis sa scission. Le clergé est un vain simulacre de ce qu'il était aux jours où il possédait la science et la vraie foi. Comme les Arméniens, les Grecs ont un bon nombre d'ex-patriarches levant sur le peuple la contribution de la pension annuelle qui leur est accordée. D'un côté l'ambition des chefs ecclésiastiques, qui tous aspirent à la première dignité, et de l'autre le profit que retire le gouvernement turc de chaque installation, expliquent la fréquence des élections patriarcales. La communauté arménienne a dû dépenser ces jours derniers en droits et en cadeaux, lorsque le nouveau patriarche est allé recevoir à la Porte son investiture, une somme de 50,000 piastres, c'est à dire 13,000 fr. environ. Ainsi le schisme, comme on le voit, n'est pas plus avantageux au pauvre peuple sous le rapport financier et administratif que religieux. Il tue son âme et vide sa bourse.

TAÏTI.

—Un journal donne le résumé suivant du code rédigé par les Anglais pour les naturels de Taïti :

« Tout naturel coupable d'idolâtrie, ou d'être revenu aux pratiques de l'ancien culte du pays, sera puni de mort.

« La sédition ou la trahison contre le gouvernement devront être déférées au jugement des missionnaires, eux seuls étant en état de prononcer en semblables matières.

« Le jour du Seigneur devra être observé, sous les peines les plus sévères.

« Tout individu convaincu de mensonge sera condamné aux travaux forcés.

« La diffamation contre les missionnaires sera punie par des amendes; la moitié du produit de ces amendes sera versée dans la caisse des Missionnaires.

« Toute personne adoptant une doctrine nouvelle autre que la vraie religion apostolique enseignée par les missionnaires, sera réputée coupable d'hérésie, et punie suivant la décision des missionnaires.

« Tout livre, original ou traduit, non émané de la société des missionnaires, ou non censuré préalablement par les missionnaires, sera brûlé en place publique, et ceux qui auront apporté, reçu ou recelé des ouvrages ou écrits de cette nature, seront punis suivant la décision des missionnaires. (On remarquera que les missionnaires peuvent décider ce qu'ils veulent; c'est l'arbitraire dans toute sa pureté.)

« Voici qui n'est pas moins curieux que le reste :

« Tout commerce ou échange de marchandises est interdit avec les étrangers, excepté le bas où l'on aura obtenu l'agrément préalable des principaux juges et des missionnaires. (Pour comprendre toute la portée de cette prescription, il faut savoir que les missionnaires ont les principaux commerces de l'archipel.)

« Tous juges ou jurés (car ils avaient introduit la forme anglaise des jugements dans ces îles) devront avoir reçu le baptême et appartenir à l'Église catholique. Les affaires jugées par les juges inférieurs pourront être déférées, par voie d'appel, au grand-juge ou aux missionnaires, dont la sentence sera irrévocable.

« Nul ne pourra être jugé digne de la confiance publique ni d'occuper un emploi dans l'administration, s'il n'est porté sur les listes de souscription régulière de la société des missionnaires.»

## NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Les journaux de la province sont remplis de commentaires sur la dissolution du parlement et font chacun leurs conjectures sur les prochaines élections. Nous allons donner les noms des candidats qui sollicitent déjà les suffrages des électeurs des différents comtés du Bas-Canada; il en est beaucoup d'autres dont on avance les noms, mais que nous ne mentionnerons pas, parce qu'il n'est pas sûr qu'ils se présentent.

MM. P. Beaubien et L. T. Drummond se présentent de nouveau à la cité de Montréal;

M. N. Jobin se porte candidat au comté de Montréal;

M. L. H. Lafontaine sollicite les suffrages des électeurs du comté de Terrebonne;

M. J. Leslie s'annonce comme candidat au comté de Verchères;

M. A. N. Morin, au comté de Saguenay ;  
 M. A. Cuvillier, au comté de Huntingdon ;  
 M. J. G. Barthe, au comté d'Yamaska  
 M. Ed. Gréive, aux Trois-Rivières ;  
 MM. O. Leblanc et E. Colville, au comté de Beauharnois ;  
 M. H. Judah, au comté de Champlain ;  
 M. Christie, au comté de Gaspé ;  
 MM. D. Daly et Clapham, au comté de Mégantic ;  
 M. Hinks, au comté d'Oxford.

On parle encore, comme d'une manière certaine, que M. D. B. Viger se présente au comté de Richelieu ; M. D. B. Papineau, au comté de l'Ontario ; et M. Smith, à Missisquoi.

—On lit dans le *Castor* du 26 septembre :

*Lutte de pompes.*—La partie qui avait été remise de vendredi dernier à mercredi n'a encore pu se jouer hier et l'on verra par la décision des experts que les enjeux ont été rendus aux intéressés. Disons maintenant que toute cette affaire tourne à l'honneur de M. Lemoine et doit achever de persuader les sceptiques, s'il en est encore, de la supériorité de ses pompes sur celles de l'étranger ; car il a offert tout ce qui se pouvait offrir pour décider le parti, et tout a été refusé par la compagnie du *Déluge* qui ne voulait que l'impossible, c'est à dire lutter perpendiculairement alors que le vent venait d'emporter le mât où le bet était suspendu et que ce moyen offrait de grandes chances d'un nouveau renvoi. Les cinq experts s'accordaient à regarder le tir horizontal comme le seul qui fût possible et qui ne laisserait aucun doute sur la pompe victorieuse ; M. Lemoine était prêt à suivre leurs recommandations ; mais la compagnie du *Déluge* n'a jamais voulu consentir à lutter de nouveau, ce qui nécessairement doit faire inférer à chacun qu'elle redoutait le résultat d'un autre combat. Voici le jugement des experts qui confirment ce que nous expliquons plus haut :—

Québec 25 septembre. Selon la recommandation des arbitres, les parties se trouvèrent encore devant la chambre d'assemblée à 3 heures, le 25 courant. La voile n'a pu être élevée à cause du vent et une des parties refusa une lutte horizontale. Les juges décidèrent en conséquence que les enjeux seront rendus à chacun des intéressés et que le pari est déclaré nul.

(Signé.) — James Gillespie, Rort. Shaw, Richd. Barnaby, N. Aubin, Jos. Légaré.

*Chemin de fer entre Boston et Montréal.*—Une assemblée du comité central des chemins de fer eut lieu à Sherbrooke, le 14 du présent mois, aux fins de recevoir une députation de St. Hyacinthe. La députation présenta une adresse des faits de laquelle il résulte que le village de St. Hyacinthe serait d'une grande importance au chemin de fer, si ce village le favorisait de son encouragement. Le chemin de fer passe à quatre milles de Melville, et St. Hyacinthe est en ligne directe avec cette place et Longueuil où le chemin doit aboutir. La déviation serait à peu près la même si le chemin passait à Chambly, ou à St. Hyacinthe ; la question repose donc sur l'importance respective des deux villages. Probablement que Chambly fournirait moins d'encouragement que St. Hyacinthe, à cause des beaux chemins dont jouissent ses habitants. La députation de St. Hyacinthe est une preuve de l'injustice de l'imputation faite aux Canadiens français de manquer d'esprit d'entreprise. Le village de St. Hyacinthe, par sa position et sa population mérite assurément de capter l'attention de ceux qui se proposent d'établir un chemin de fer entre Montréal et Boston. L'adresse en question énumère les autres avantages que la compagnie des chemins de fer pourrait retirer de ce village tant de l'importance de son commerce que de la valeur de ses produits, et le comité finit par adopter des résolutions reconnaissant la vérité des allégués de l'adresse, et les avantages que retirerait la compagnie en faisant passer le chemin de fer par St. Hyacinthe.

—Les corps des quatre infortunés qui se sont noyés dernièrement dans la baie de Longueuil ont été retrouvés jeudi dernier. Le coronaire accompagné de plusieurs amis des défunts, est parti de suite pour aller procéder à l'enquête.

*Les patates.*—On verra par ce que nous dit le *Courrier des Etats-Unis* et ce que publient les journaux du Haut Canada, que notre province n'est pas la seule où les patates aient été sujettes à la maladie dont nous avons déjà rendu compte. On remarquera surtout que dans plusieurs endroits les patates qui ont été attaquées de ce cancer ont donné la mort aux bestiaux qui en ont mangés. Ainsi nos cultivateurs feront bien d'être sur leur garde.

L'extrait suivant d'un journal du Haut-Canada peut être de quelque importance :

« Une prêchande nous a requis il y a quelques jours passés, d'informer les agriculteurs, que l'année dernière, dans le nord de l'état de New-York, où les patates étaient affectées du « black rot, » un grand nombre de vaches et de porceaux moururent après en avoir mangé. »

IRLANDE.

*Les prisonniers politiques en Irlande.*—En France, comme en Angleterre, tous les cœurs honnêtes se sont indignés en apprenant les mesures peu loyales à l'aide desquelles le gouvernement anglais s'est assuré la condamnation du glorieux agitateur de l'Irlande ; mais ils doivent aujourd'hui cette justice au ministère tory, qui, après avoir atteint le but qu'il se proposait.—ce-

lui d'arracher O'Connell aux populations irlandaises,—cherche à faire oublier, par la convenance de ses procédés envers lui, l'injustice de ses poursuites.

Quand on sait le sort que subissent chez nous les condamnés politiques, on croit peut-être qu'O'Connell et ses amis sont sournis dans leur captivité au régime des criminels. Pour l'honneur de l'Angleterre, il n'en est rien, et, comme contraste au tableau donné par un de nos journaux, du règlement imposé à nos prisonniers politiques sur les divers points de la France, voici le genre de vie qu'O'Connell et ses frères de captivité mènent dans la prison de Richmond.

Ces détails sont authentiques ; c'est un témoin oculaire qui nous les donne, après avoir été admis à serrer la main d'O'Connell et à partager son repas. Le *Tablet* de Londres les publie : son propriétaire et rédacteur en chef arrive de Dublin, et c'est lui qui écrit :

« M. O'Connell jouit, dans la prison de Richmond, d'une société aussi nombreuse et aussi agréable que dans son hôtel de Merrion-Square. Il y respire un air aussi pur, il y prend un exercice aussi salutaire, il y habite des appartements aussi spacieux et aussi commodes, et il est tout aussi maître de ses actions—en les soumettant toutefois à la circonscription d'un mur de jardin assez élevé—que s'il habitait dans sa propre maison. Et même, sous plusieurs rapports, celui de l'air et de sa position, par exemple, la prison a une supériorité incontestable. Il est inutile d'exagérer les choses : le gouvernement anglais est assez coupable pour qu'on ne lui impute pas les crimes dont il est innocent. Il comprend bien qu'il n'a pas le droit de tenir O'Connell dans une cellule, pour avoir été condamné par un jury orangiste, sur l'opinion d'un juge qui s'est montré son ennemi passionné. Le diable n'est pas toujours aussi noir qu'on le représente, et il est certain qu'aux méfaits que l'on reproche aux hommes qui gouvernent l'Irlande, on ne saurait ajouter celui d'inhumanité personnelle envers ceux de leurs ennemis qui sont dans la prison de Richmond.

« Au nombre des avantages accordés à M. O'Connell, il est bon de signaler qu'il a la liberté la plus absolue de jouir des consolations de la religion comme il l'entend. Une longue liste porte les noms des ecclésiastiques qui se succèdent pour célébrer chaque matin, à Richmond, le saint sacrifice de la messe. Une salle de la prison a été transformée en une chapelle, décorée avec beaucoup de goût et d'élégance. Au moment de notre visite aux prisonniers, leurs dames étaient occupées à faire dans leur chapelle des répétitions de musique pour une bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, qui devait avoir lieu le jour de l'Assomption.

Nous savons que l'Angleterre n'a pas toujours traité avec cette générosité les prisonniers politiques qu'elle a tenus sous les verroux ; mais elle fait preuve de grandeur d'âme en ne se laissant plus entraîner par l'esprit de vengeance à des excès odieux qui révolteraient nos mœurs et violeraient la liberté acquise de nos jours à toutes les opinions politiques.

FRANCE.

—Le *Moniteur* a publié, le 18 août, l'ordonnance que voici :

« LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

« A tous présents et à venir, salut.

« Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies, chargé par intérim du ministère de la guerre ;

« Considérant les actes de désobéissance et de désordre qui ont eu lieu récemment dans l'Ecole polytechnique,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. L'Ecole polytechnique est licenciée ;

« Art. 2. Les chefs, administrateurs, professeurs, examinateurs et employés de l'Ecole conservent leurs titres et traitements ;

« Art. 3. Une ordonnance ultérieure réglera la réorganisation de l'Ecole ;

« Art. 4. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies, chargé par intérim du ministère de la guerre, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« Au palais de Neuilly, le 17 août 1844.

« LOUIS-PHILIPPE.

« Par le Roi :

« Le ministre secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies, chargé par intérim du département de la guerre, Baron DE MACKAU. »

Nous avons raconté les détails de cette affaire. On sait que les élèves de la première division ne sont coupables que d'avoir pris le parti de leurs camarades de la seconde division ; on sait aussi que ces derniers ont refusé de passer leurs examens devant un examinateur qui n'était pas dans les conditions ordinaires.

Le *Journal des Débats* insinue ce matin que la mesure n'est pas définitive ; que l'avenir des élèves de l'Ecole polytechnique n'est pas perdu par le fait de leur licenciement.

La *Démocratie pacifique* termine ainsi un article sur cette affaire :

« Quand le gouvernement dira son dernier mot sur le sort des élèves de l'Ecole, il songera sans doute que des exclusions, même partielles, ne seraient pas justifiées par les faits. Les élèves ont soutenu les traditions de l'Ecole, ils ont appuyé la décision du premier corps scientifique de France, et, dans l'unanimité de leur résolution, aucune individualité ne saurait être frappée sans arbitraire. Que M. Duhamel soit maintenu dans la direction des études, emploi qu'il est très capable de remplir, mais qu'un nouvel examinateur

lui soit substitué, et reprendra sa marche habituelle. En rentrant ainsi dans la légalité sans exercer de rigueurs, le ministère craindrait-il de se donner tort ? Il est noble pour un particulier de revenir sur une fausse démarche, nous ne savons pas pourquoi cette morale ne serait pas l'usage des gouvernements. La persévérance dans une erreur n'a jamais fait honneur à personne. Pour notre part, loin de triompher aux dépens du ministère, nous sommes prêts à le féliciter, s'il sait remettre les travaux de l'École en activité, sans punir les jeunes gens de ses fautes."

—La *Gazette de France* publie la lettre suivante, dont nous lui laissons toute la responsabilité :

" Nous recevons une lettre d'Afrique avec les détails suivants :

" En ce moment les débris marocains se sont réunis neuf lieues plus bas ; l'armée française est dissoute, le maréchal rentre à Alger, et les régiments retournent dans leurs garnisons respectives. L'arrestation d'Abd-el-Kader, par ordre d'Aderrahman, paraît certaine, et celui-ci ne peut refuser aucune des satisfactions qu'on lui demandera, car il sent sa faiblesse, et l'anarchie la plus grande règne dans son empire.

" D'ailleurs, on ne se fait pas d'idée de l'inexpérience et de l'incurie militaire de ces bandes marocaines. Espérons qu'au printemps prochain il sera inutile de reprendre une campagne qui, au reste, ne pouvait pas se faire cette année, car l'armée manquait de tout.

" Le général Bedeau reste avec un moyen de troupes pour protéger la frontière. Toute la population arabe de Mascara et de Tlemcen a fui du pays, et à trente lieues en-deça et au-delà on ne trouve pas un Arabe. Cet état de choses durait depuis l'occupation de ces deux places, et n'est point le fait de la guerre avec le Maroc, qu'elle a cependant amenée.

" L'affaire ne nous a coûté que 21 morts et 60 blessés ; parmi les morts nous comptons 4 officiers de spahis, qui n'ont été tués que parce que leurs troupes les ont abandonnés pour piller."

—On écrit de Cadix, le 19 août.

" Un diplomate français est venu ici incognito, il va à la recherche de l'escadre du prince de Joinville, afin d'avoir une conférence avec le prince, ou de lui remettre des dépêches très secrètes de son gouvernement."

#### ALLEMAGNE.

—On écrit de Prague que plus de 20,000 hommes sont sous les armes pour étouffer dans son germe toute tentative de révolte qui aurait lieu. Les autorités, d'un autre côté, ont reçu l'ordre formel de veiller à ce que les vivres soient abondants et de bonne qualité. On parle beaucoup en Allemagne de l'influence que le système communiste exerce sur la classe ouvrière. Les idées nouvelles sur le socialisme ont fait de grands progrès en Allemagne, sans en excepter même l'Autriche, dans les parties de la monarchie où il y a des manufactures.

#### HONGRIE.

—La Hongrie compte maintenant 12,579,140 habitants, dont 1,117,400 se trouvent à la frontière militaire. Il y a environ 7 millions de catholiques, 900,000 grecs-unis, 2,000,000 de grecs non-unis, 2 millions appartenant à la religion évangélique réformée et un million appartenant au luthéranisme. Le nombre des israélites ne dépasse pas 230,000 habitants. Sous le point de vue des langues, 5,600,000 habitants parlent le hongrois, un million l'allemand, 6,500 le français, 6,000 l'italien, 2 millions le slave, 1,300,000 le croate, 1 million l'illyrien, 14,000 le bulgare, 1,200,000 le valaque. On compte en Hongrie 248 villes, 653 bourgs, plus de 13,000 villages, plus de 20,000 fermes.

#### GRÈCE.

—Une lettre d'Ancône, du 24 juillet, annonce à la *Gazette d'Augsbourg* que le ministère grec est actuellement perdu dans l'opinion publique. Le chargé d'affaires d'Angleterre, sir C. Lyons, a fait tous ses efforts pour engager M. Coletti à entrer dans le cabinet et à soutenir l'influence anglaise, mais il n'a pu réussir. Il cherche en ce moment à rétablir le ministère Marcoratou, en lui faisant obtenir dans le Péloponèse la majorité dans les élections. Jusqu'à la réunion des Chambres, qui n'aura pas lieu avant la fin du mois, le ministère actuel restera au pouvoir ; mais, à ce moment, on désigne déjà M. Coletti ou M. Zographos pour diriger les affaires.

—Les élections continuent à être fort orageuses en Grèce ; elles ont dû commencer à Athènes le 9 ; on s'attendait à de graves désordres, parce que le ministère avait dégarni la capitale de troupes pour les envoyer dans le Péloponèse. Le roi Othon a fait de nouvelles instances auprès du général Coletti pour le décider à entrer dans le cabinet. Le général persiste dans son premier refus.

#### MAROC.

—Voici quelques détails sur la ville de Mogador. Ces détails, que nous empruntons aux *Débats*, feront comprendre toute l'importance de la nouvelle victoire que notre marine vient de remporter. Le bombardement de Tanger, la bataille de l'Elly et l'occupation de Mogador, voilà en quelques jours trois beaux succès à enrégimenter et sur lesquels nous sommes surpris que tout le monde n'ait pas la même opinion.

" La situation de Mogador est des plus extraordinaires, sur une petite presqu'île très basse, battue de tous côtés par les vagues, et au milieu d'une plaine de sables mouvants. Ces sables sont comme une autre mer, l'impétuosité des vents remue comme des vagues, déplaçant et transformant sans cesse leurs monticules ; ce petit Sahara, qui est un prolongement de la plaine d'Héliou, entoure la ville jusqu'à deux lieues de distance. Au delà vers le sud-est sont des campagnes plus fertiles et des montagnes boisées.

" Mogador est une ville toute nouvelle, qui n'a pas encore un siècle d'existence. Elle a été fondée par le sultan Muley-Mohammed en 1760, pour avoir un port de commerce sur le point maritime le plus rapproché de la ville de Maroc. Mogador est à 48 lieues de cette capitale. Saffi (Asfi), grande ville et chef-lieu de province, n'est qu'à 38 lieues de Maroc ; mais Saffi, de puis longtemps, n'est presque plus visité par les navires de commerce à cause du danger de sa baie ouverte aux vents d'ouest, et de l'incommodité de son port toujours battu par les vagues du large. Ces circonstances ont déterminé la fondation de Mogador, à vingt lieues au sud de Saffi, sur un point de la côte où l'abri d'un flot pré-entait un mouillage meilleur, quoique bien défectueux lui-même sous plusieurs rapports.

" La population de Mogador ne paraît pas monter à plus de douze ou quatorze mille habitants, dont treize cents juifs. Il n'y a qu'une dizaine d'Européens. C'est le port le plus commerçant de tout le Maroc. Sa douane rapporte à l'Empereur près d'un million de francs. Il n'y pas un seul port dont le produit atteigne seulement à la moitié de cette somme. Saffi, quoique plus considérable comme ville, ne rapporte que 50 à 60,000 fr. Les deux villes jumelles de Rabat et Salé, dont la population réunie monte à cinquante deux mille âmes, et qui viennent immédiatement après Mogador pour l'importance commerciale, ne produisent en tout que 380,000 fr.

" La ville est appelée Souerah par les Marocains. L'île seule prend chez eux le nom de Mogador, d'après celui d'un saint appelé Sidi-Mogador, dont on voit le tombeau sur la côte opposée, à trois kilomètres au sud de Souerah. Ce tombeau et sa chapelle sont fort antérieurs à la fondation de la ville. Il y avait anciennement, sur l'île de Mogador, un petit fort construit par les Portugais, dont nous retrouvons les souvenirs sur toutes ces côtes, depuis Tanger jusqu'au pays du Sous-el-Aqsa, en face des îles Canaries.

" Le port est formé par la petite île dont nous avons déjà parlé, située au sud-ouest du débarcadère. Les navires de commerce mouillent le long de la côte orientale de l'île. On y est à l'abri des vents de l'ouest et du nord, mais on est exposé en plein à ceux du sud-ouest, presque toujours escortés par la tempête, qui ont fait périr plus d'un bâtiment dans le port. C'est par le moyen de chaloupes et de canot, que l'on communique du port à la ville et que l'on transporte les cargaisons, attendu qu'il n'y a pas assez de fond au débarcadère pour en permettre l'accès aux navires, ce qui est d'une grande incommodité pour le commerce et augmente beaucoup les frais. Mais il ne faut pas chercher au Maroc de ces ports sûrs et commodes où l'on peut charger et décharger à quai, et dans l'enceinte duquel on ne soit pas exposé au naufrage.

" L'île a un quart de lieue de long et 600 mètres de largeur. Elle est armée de quatre batteries maçonnées ; la partie la plus considérable des fortifications de la ville bat en plein sur l'île et sur le lieu du mouillage, une distance de 1,500 mètres, c'est à dire à très bonne portée de canon. Il serait impossible d'occuper le port sans avoir préalablement ruiné les défenses de la ville qui lui font face.

" La ville est divisée par des sections de murailles en plusieurs parties, le débarcadère et les magasins de la marine, le palais du Sultan, la Kasbah, le quartier des Nègres, le quartier des Juifs, situés tous deux aux extrémités, enfin, la grande ville, habitée par les musulmans. C'est là que sont les mosquées, les boutiques et l'alkaïsseria ou souk (le marché), construction assez belle, formée de galeries couvertes soutenues par des colonnes. Le marché aux grains présente aussi une place carrée assez bien bâtie et entourée de boutiques ; mais ces boutiques maures ne sont réellement que des niches étroites et basses, comme celles qu'on voit encore à Alger, dans la vieille ville. Les indigènes fabriquent à Mogador des étoffes de laine blanche très fines pour haïk et bournaou, quelques outils en fer, des haches, des soies de charne, des couteaux communs, des yatagans et des chausures de maroquin.

" Le terrain qui entoure Mogador représente parfaitement en petit ces vastes espaces de sables mouvants que les caravanes sont obligées de traverser pour se rendre à Tambouctou, espaces qu'on ne trouve qu'à certains intervalles et fort avant dans le Sahara ; car le désert est plus généralement pierreux que sablonneux.

" Le commerce, fort encouragé dans le principe à Mogador par son fondateur, y fut, pendant un certain nombre d'années, extrêmement florissant. On en exportait pour Lisbonne, Cadix, Marseille, Gibraltar, et même pour New-York de grandes quantités de blé et de laine, de gomme, des amandes, de l'huile d'olive, des figues, de la cire, des cuirs, des peaux de chèvres, de l'aniis, des écorces d'oranges et beaucoup de drogues médicinales ; on y chargeait même pour la côte de Guinée des haïks, ou petits manteaux de laine blanche et des étoffes légères en laine ou en coton et quelques autres articles de fabrications marocaines à l'usage des noirs.

" Les importations consistaient en barres de fer et d'acier, coutellerie et quincaillerie de tout genre, draps, cotonnades, étoffes et mouchoirs de soie, gros bijoux en or et en argent, colliers de perles, d'ambre ou de corail, miroirs, encens et épicerie. Au temps de la première prospérité de Mogador, il y eut jusqu'à trente-quatre maisons chrétiennes de commerce établies dans la ville, formant une petite colonie d'une centaine d'Européens."

#### AMÉRIQUE.

—Il vient d'y avoir une nouvelle révolution à Saint Domingue. Le général Sainte-Anne, qui, d'après les nouvelles des premiers jours de juillet, était sur la frontière de la partie espagnole, a marché vers Santo-Domingo, sur des instructions venues de Port-au-Prince. On dit qu'il y avait 6,000

hommes assez bien disciplinés lorsqu'il parut devant la ville ; bienôt après, il a été élu président, et comme il est partisan des Français il a réinstallé la juette, qui a désiré céder, et qui a cédé en effet (dit une lettre de Port-au-Prince du 19 juillet) la presqu'île de Samana aux Français. Sainte-Anne est un Espagnol blanc, âgé de 55 ans ; Duarte, son compétiteur, a 30 ans ; il est Espagnol et blanc comme lui, mais opposé au protectorat français. Sainte-Anne a dévoué toute sa fortune à la cause qu'il soutient : il a armé deux schooners à ses frais.

### UN DIVORCE EN HONGRIE.

Un journal allemand publie les détails assez romanesques d'un procès en divorce qui aurait été jugé par l'une des juridictions spéciales du Bude. Nous les reproduisons sous sa garantie.

Le tribunal des Douze, assemblé dans les premiers jours de ce mois dans la ville de Bude (Hongrie), a eu à s'occuper d'un procès de l'espèce la plus bizarre. Le comte Barslay, seigneur des sept vallées de Draviniany, est un noble Hongrois de la vieille roche, à l'esprit belliqueux, aux manières rudes, et dont l'éducation a été toute militaire. Il fallut, pour lui apprendre à lire, faire peindre les diverses lettres de l'alphabet sur des tablettes qu'il brisait ensuite à coups de pistolet, au commandement du professeur ; aussi acquit-il promptement une adresse remarquable dans les exercices de ce genre ; il atteignait d'une balle une pièce de monnaie jetée en l'air, coupait, sans l'éteindre, la mèche d'une chandelle à vingt-cinq pas, et écrivait son nom à cinquante en marquant ses balles de pistolet sur une mince plaque de métal.

Bien jeune encore, le comte Barslay entra au régiment des hussards du roi (Keyser hussards). Bientôt il parvint au grade de capitaine ; mais à la fin de l'année 1831, voyant qu'il n'y avait pas à espérer de longtemps une de ces grandes guerres où son ardeur et son courage eussent aimé à trouver un noble aliment, il donna sa démission et se retira dans ses domaines. Là, il fit de la chasse son passe-temps favori, son occupation de tous les jours. Seulement, de temps en temps, accompagné de quelques braves compagnons de sa trempe, il faisait aussi des excursions armées contre les heyducks de la Servie, de la Bosnie et du Montenegro, non pas qu'il crût ainsi servir le roi son souverain, avec les forces duquel ces populations révoltées sont toujours en guerre, mais pour sa seule satisfaction personnelle, et pour se tenir en quelque sorte en haleine.

Tel était le genre de vie de l'ex-capitaine de hussards, lorsqu'un mois de juin 1840 il eut occasion de faire une visite au comte de Bradomissa, dont la fille, Eléonore Edvige, était renommée dans tout le pays pour sa bonté. Le comte Barslay arriva, monté sur un étalon bai-doré de race circassienne ; animal indomptable, et que lui seul jusqu'alors avait pu monter. Eléonore, instruite de cette dernière circonstance, voulut monter le cheval ; malgré toutes les représentations qui lui furent faites sur le danger auquel elle allait s'exposer, elle s'élança en selle, et mania le fier coursier avec tant d'adresse, de puissance, de dextérité, qu'il sembla n'avoir pas changé de maître, et se laissa manœuvrer au grand étonnement comme à la vive joie du comte Barslay. Une sorte de lutte de défi, s'engagea alors entre lui et la charmante jeune fille qui semblait posséder ses instincts guerriers. Barslay fit placer à trente pieds de distance l'as de cœur d'un jeu de cartes, puis d'un coup de pistolet il enleva l'as, se détachant en rouge sur un fond blanc ; Eléonore Edvige fit mettre le cinq de cœur du même jeu à la place, et, de cinq balles, enleva successivement les cinq cœurs. Le capitaine, d'un coup de sabre, sépara en deux une bougie placée verticalement ; Eléonore coupa en deux, sans l'éteindre, une des moitiés de cette bougie qu'elle avait fait allumer. Surpris, enchanté de tant d'adresse unie à tant d'attraits et de grâces, Barslay jura ses grands dieux que la belle Edvige méritait d'être la reine du monde, et, sans retard, sans hésitation, il demanda à son père sa main, qui, tant à cause de sa réputation chevaleresque que de son immense fortune, lui fut accordée.

Le 3 du mois de janvier dernier, le comte Barslay donnait à dîner à plusieurs de ses nobles amis dans sa maison de Bude : au dessert, le vin de Tokai ne fut pas épargné ; les têtes se montèrent ; l'ancien capitaine rappela les nombreuses preuves d'adresse qu'il avait données ; et, saisissant un des riches pistolets damasquinés suspendus en trophée au mur de la salle où avait lieu le repas :

« Je veux, mes chers amis et vieux camarades, vous prouver que je suis toujours le même. A l'exemple de nos dignes frères les Polonais, qui faisaient sauter d'une balle assurée le talon des chaussures de leurs épouses, afin qu'elles ne sortissent pas du logis, je veux faire sauter à vingt-cinq pas le talon d'un des brodequins de la comtesse. »

A peine avait-il achevé ces mots, qu'Eléonore Edvige, saisissant un autre pistolet, répondit en s'adressant aux convives : « Je consens de grand cœur à l'épreuve que propose M. le comte ; il y a plus :

puisque'il va tirer à la polonoise, je lui riposterai, moi, à la hongroise : et tandis que sa balle fera sauter le talon de mon brodequin, la mienne enlèvera sur sa poitrine l'agrafe d'or de son dolman. »

Peut-être le comte regretta-t-il de s'être tant avancé ; mais il n'y avait pas moyen de reculer devant sa parole : il fit feu, et le talon du brodequin fut emporté ; presque au même instant, et sans que la commotion qu'elle avait dû éprouver nuisit à la sûreté de son coup d'œil, Eléonore Edvige riposta, et l'agrafe d'or allant s'enfoncer dans la muraille avec la balle qui venait de l'enlever, le dolman tomba des épaules du capitaine, aux grands applaudissemens de l'assemblée.

Cependant l'attitude des deux acteurs de cette scène bizarre formait le contraste le plus étrange : Eléonore Edvige était calme et souriante ; le comte, pâle et près de tomber en défaillance, avait été contraint de s'appuyer sur un siège, où il ne tarda pas à s'asseoir.

Dès le lendemain, le comte de Barslay formait une demande en divorce. Le tribunal des Douze, à la juridiction souveraine duquel ces sortes d'affaires sont référées, s'assembla, composé comme d'ordinaire de six seigneurs et de six chanoines, présidé par l'archevêque de Bude, et ayant pour secrétaire et greffier un baron de la plus ancienne noblesse. Lecture ayant été faite par le secrétaire de la demande du comte, et des griefs qu'il articulait, le président prit la parole, et s'adressant à lui :

« Seigneur des sept vallées de Draviniany, dit-il, comte Barslay, féal et loyal sujet de Sa Majesté le roi de Hongrie, notre maître à tous, quels reproches avez vous à faire à la noble comtesse Eléonore Edvige Bradomissa, votre épouse ? »

Barslay répondit : « Sérénissime président, illustrissimes chanoines, et vous, mes pairs et mes juges, comtes et barons, vous savez maintenant à quel danger j'ai échappé ; ma femme, Dieu la protège, en enlevant l'agrafe de mon dolman, courait le risque de me donner la mort : il y avait, certes, cent à parier contre un qu'elle me tuerait. »

— Mais, de votre côté, interrompit l'évêque de Bude, vous pouviez manquer d'atteindre le talon du brodequin de la comtesse, et lui faire une blessure dangereuse ? — Sérénissime président, j'étais sûr de mon coup : et pour la comtesse, d'ailleurs, en mettant même les choses au pis, il ne se serait agi que d'une blessure, tandis que pour moi il y allait de la vie.

— Noble comtesse Barslay, dit le président en s'adressant à Eléonore Edvige, qu'avez-vous à répondre ? — Rien, seigneur, sinon que j'étais sûr de mon coup ; plus peut-être que M. le comte ne pouvait l'être du sien. »

Un des juges, le colonel comte Ginlay, fit alors observer que si le débat devait, comme il semblait, s'engager uniquement sur l'adresse plus ou moins éprouvée et infaillible de chacune des deux parties, il conviendrait, avant tout, que le tribunal fût édifié sur ce point. Sur l'ordre du président, et d'après cet avis partagé par le conseil, des pistolets chargés furent apportés et déposés sur la table du greffier.

« Sérénissimes et illustrissimes seigneurs, dit la comtesse, les talons des brodequins dont je suis chaussée en ce moment sont de beaucoup plus haut que ceux que je portais le jour de l'événement qui motive ce procès : l'agrafe qui retient le dolman du comte est, au contraire, plus plate que celle que je fis sauter alors ; l'expérience, dans cette situation, doit donc être plus favorable à mon noble époux qu'à moi. Cependant, je l'accepte ; je la réclame. Allons, comte Barslay, prenez une arme, et commencez. »

En disant ces mots, la jeune femme saisit un des pistolets et l'arma ; mais le comte, loin d'imiter son exemple, refusa de se prêter à la dangereuse répétition de cette scène.

« N'hésitez pas, comte, dit la comtesse Edvige ; je suis sûre de mon coup. »

Et tout en parlant ainsi, elle prenait du champ et ajustait le capitaine, dont le visage se couvrait de pâleur.

L'évêque président arrêta le bras d'Eléonore Edvige au moment où elle allait faire feu. « Pourquoi refusez-vous cette épreuve ? demanda-t-il au comte. — Parce que j'aime ma femme, et que je craindrais de la blesser, répondit-il. »

— Et vous, comtesse, quel est le motif qui vous fait désirer que l'épreuve ait lieu ? — Parce que j'aime mon mari, et qu'en montrant à mes nobles juges combien je suis sûre de mon coup, j'espère n'être pas séparée de lui. »

— Ce sont là de nobles et dignes sentimens, reprit le président ; mais c'est déjà trop, comtesse, qu'une fois vous ayez pris la loyale poitrine de votre époux pour but d'un jeu qui pouvait être homicide. Quant à vous, comte, vous devez reconnaître aujourd'hui que c'est un mauvais expédient, pour rendre une femme sédentaire et timide, que de faire sauter à coups de pistolet les talons légers de sa chaussure. »



Après une courte délibération du tribunal, le procès fut annulé : le comte Bailsay se retira, emmenant sa femme. De ce jour, la meilleure intelligence règne entre ce couple belliqueux, guéri par cette autre et singulière application d'une sorte d'homœopathie morale.

**DECES.**

—En cette ville, lundi, le 23 du courant, après une longue et douloureuse maladie, soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne, dame Marie-Anne Bourassa, épouse de sieur Jean-B. Dufaux, âgée de 60 ans.

—Le 11 du courant, chez son fils, à Ste. Anne des Monts, Joseph Sasseville, écrivain, à l'âge de 50 ans.

**A LOUER.**

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis. S'adresser à l'Evêché.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivants de chaque semaine à l'exécuteur du testament J. O. ARCHAMBAULT à St. Thérèse, ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.

TOUTES PERSONNES qui doivent à la succession de feu MESSIRE J. E. MORISSET, en son vivant, curé de St. Jean l'Evangéliste, et ceux qui ont des RECLAMATIONS à faire, sont priées de se présenter sans délais à St. Jean l'Evangéliste en l'étude de P. P. DEMARAY notaire, qui est chargé de régler les affaires de la succession.

**MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,**

DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA. LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schelling ; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui ont fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

**AGENCE A NEW-YORK.**

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchands de tous genres.

**AUX MESSIEURS DU CLERGE.**

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-igné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricants de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.  
New-York. } "Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ECHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique."

Afin d'être en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le sous-igné vient de recevoir des principaux fabricants, les ECHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Ciroques; Draps d'or et d'argent; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Glands, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra lui remettre, et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricants et exécutés (sans un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clerge par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et selon les nécessités à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Calobres et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clerge de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au sous-igné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD, Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

A VENDRE

A CE BUREAU

CANTIQUE POUR LA TEMPÉRANCE.

New-York, 15 juillet 1844.

**AVIS IMPORTANT.**

LE BRITISH AMERICAN LAND COMPANY appelle sérieusement l'attention des habitants des townships de l'Est du Bas-Canada en général aux conditions très avantageuses des excellentes terres dans toutes les sections de cette belle partie de la province, qu'on peut maintenant à se procurer. La Compagnie offre en vente, sans réserve, toutes leurs TERRES avec des titres incontestables, sur un CRÉDIT de QUATORZE ANNÉES, réduisant seulement l'intérêt annuel pour les dix premières années, et SANS AUCUNS PAYEMENS à la RENTRÉE, aux prix variés de dix chelins par acre, selon la situation.

La Compagnie desire particulièrement faire envisager les avantages de ses offres, aux jeunes gens de cette portion de la société, qui sont en état de s'établir eux-mêmes dans le voisinage de leurs parents et amis, plutôt que de laisser tous leurs anciennes associations, pour chercher une existence incertaine dans les régions éloignées de l'Ouest.

La Compagnie ouvre maintenant un nouvel établissement à Metcalfe, dans le township de Roxton, sous la surintendance locale de Alexander Rea, Ecr., où on peut se procurer les terres à la distance de cinquante milles de Montréal, et au delà de trente milles de navigation en bateau à vapeur de cette cité et de Québec, ainsi que du Lac Champlain et de New-York. Cet établissement avec ses terres adjointes, comprenant environ 100,000 milles acres, offre un avantage très favorable à la grande population des seigneuries canadiennes depuis Sorel jusqu'à la ligne provinciale; on y parvient facilement par de bons chemins au delà de sept milles de Metcalfe; et un bon chemin est maintenant en construction pour communiquer aux dites seigneuries, ce qui fera une communication très avantageuse quand il sera complété depuis la rivière St. François à Montréal, distance d'environ 75 milles. Dans toutes autres sections des townships de l'Est, la Compagnie a à vendre de très BONNES TERRES faciles d'accès et convenables pour les émigrés ou autres.

Les applications doivent être adressées à A. T. GALT, Ecuier, Commissaire de la compagnie à Sherbrooke, et aux agens suivants:—

- R. A. Young, Ecuier, N. P. . . . . Québec.
- James Court, Ecuier, . . . . . Montréal.
- Smith Leitch, Ecuier, . . . . . Port St. François.
- Alexander Rea, Ecuier, . . . . . Metcalfe, Roxton.
- Horace Lyman, Ecuier, . . . . . Granby.
- David Woolf, Ecuier, . . . . . Shefford.
- L'hon. P. H. Kaulton, . . . . . Brome.
- Thomas Tait, Ecuier, . . . . . Melbourne.
- John Wadleigh, Ecuier, . . . . . Kingsey.
- J. L. Marer, Ecuier, . . . . . Prunomondville.
- Joshua Foss, Ecuier, . . . . . Eaton.
- Thomas Gordon, Ecuier, . . . . . Campton.
- P. Hulbard, Ecuier, . . . . . Standstead.

La compagnie a aussi obtenu la permission de référer à

- L'hon. T. C. Aylwin, M. P. P. . . . . Québec.
- D. M. Armstrong, M. P. P. . . . . Berthier.
- Dr. Bouthler, M. P. P. . . . . St. Hyacinthe.

Et généralement aux principaux Messieurs d'influence dans le Canada Est.

Sherbrooke, 28 août 1844.

Les journaux anglais et français dans Montréal et Québec, sont requis d'insérer l'annonce ci-dessus, une fois par semaine, jusqu'à contre ordre.

**CONDITIONS DE CE JOURNAL.**

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Louis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, 7d. Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d. Chaque insertion subséquente, 10d. Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d. Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VIELLE PIRE.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY PIRE.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINCOFF